

**À l'attention des États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies**

Vos Excellences,

Nous, organisations de la société civile soussignées, exhortons le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à convoquer d'urgence une session extraordinaire d'urgence afin de faire face à une escalade sans précédent de tueries massives et illégales de manifestants, dans un contexte de coupure d'Internet en vigueur depuis le 8 janvier, imposée afin de dissimuler de graves violations des droits humains et des crimes au regard du droit international commis par les autorités iraniennes.

Depuis la fin du mois de décembre, une campagne de répression meurtrière en constante intensification, visant à écraser un soulèvement majoritairement pacifique, a conduit à des massacres de manifestants lors des opérations de dispersion des rassemblements, le nombre de morts s'élevant à des milliers, y compris selon des déclarations officielles. Il n'est pas possible d'établir le nombre réel de victimes au moment de la rédaction, compte tenu de l'ampleur sans précédent des tueries de masse depuis le 8 janvier et de la coupure continue d'Internet, qui a gravement entravé les communications avec l'extérieur ainsi que la capacité des organisations de défense des droits humains à recueillir, vérifier et corroborer les informations.

Des vidéos authentifiées et des informations crédibles reçues par nos organisations de la part de personnes se trouvant en Iran — notamment des journalistes, des professionnels de santé, des manifestants, des témoins oculaires et des proches de victimes — font état de pratiques généralisées consistant pour les forces de sécurité à se positionner dans les rues et sur les toits, d'où elles font usage répété de fusils et de fusils de chasse chargés de billes métalliques, visant des manifestants non armés, fréquemment à la tête et au torse. Selon des témoignages directs et des preuves audiovisuelles vérifiées, les établissements de santé sont submergés par l'afflux de blessés, tandis que des familles en détresse recherchent leurs proches disparus parmi des sacs mortuaires à proximité de morgues saturées et ont vu des corps entassés dans des pick-up, des conteneurs de fret ou des entrepôts.

Les éléments recueillis indiquent une escalade coordonnée à l'échelle nationale du recours illégal à la force, aux armes à feu et à d'autres armes prohibées par les forces de sécurité contre des manifestants et des passants majoritairement pacifiques depuis la soirée du 8 janvier, lorsque les manifestations ont pris de l'ampleur dans l'ensemble du pays. Les mécanismes de surveillance des droits humains avaient déjà documenté que, même avant cette intensification de la répression, les forces de sécurité avaient fait un usage illégal de fusils, de fusils de chasse chargés de billes métalliques, de canons à eau, de gaz lacrymogènes, ainsi que de violences physiques, entraînant la mort de dizaines de personnes. Des descentes dans des établissements hospitaliers — impliquant l'utilisation de gaz lacrymogènes, de fusils de chasse et des violences contre des patients, leurs proches et des personnels médicaux, ainsi que l'arrestation de manifestants blessés au sein même des structures de soins — ont également été documentées.

Dans le cadre de cette répression violente, les forces de sécurité ont en outre procédé à l'arrestation arbitraire de milliers de manifestants, y compris des enfants, et soumis nombre d'entre eux à des disparitions forcées et à des détentions au secret. Au regard des pratiques largement documentées lors de précédents mouvements de protestation, nous sommes gravement préoccupés par le risque

élévé de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que d'exécutions arbitraires, auxquels sont exposées les personnes détenues.

Les organisations de la société civile soussignées craignent vivement que les autorités n'aient une nouvelle fois recours à des procès expéditifs ne présentant aucune des garanties d'une procédure judiciaire régulière, ainsi qu'à des exécutions arbitraires, afin d'écraser et de dissuader toute forme de dissidence. Les autorités étatiques ont qualifié les manifestants d'« émeutiers » et de « terroristes », appelant à une réponse sévère des forces de sécurité. Le chef du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni Eje'i, a ordonné aux procureurs provinciaux de ne faire preuve d'« aucune indulgence » envers les manifestants et d'accélérer leurs poursuites. Des responsables ont également appelé à ce que les manifestants soient poursuivis pour des infractions passibles de la peine capitale, notamment pour « inimitié envers Dieu » (*moharebeh*), faisant craindre que les personnes arbitrairement détenues ne soient condamnées à mort.

Dans une déclaration publiée le 13 janvier, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, s'est dit « horrifié par la violence croissante exercée par les forces de sécurité contre les manifestants à travers l'Iran », ajoutant que « ce cycle de violence atroce ne peut pas se poursuivre... Les homicides de manifestants pacifiques doivent cesser, et le fait de qualifier les manifestants de "terroristes" afin de justifier la violence exercée à leur encontre est inacceptable ».

Tragiquement pour le peuple iranien, cette dernière vague de massacres constitue l'aboutissement d'un schéma ancien et récurrent de répressions meurtrières contre des manifestations à l'échelle nationale, notamment lors des manifestations de novembre 2019 et du soulèvement « Femme, Vie, Liberté » de septembre à décembre 2022. Les enquêtes approfondies menées sur ce dernier ont conduit la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran à conclure que les autorités iraniennes avaient commis des crimes contre l'humanité, notamment le meurtre, l'emprisonnement, la torture, le viol et d'autres formes de violences sexuelles, la persécution, la disparition forcée et d'autres actes inhumains.

Nous exhortons les États membres des Nations unies à reconnaître que la commission répétée de violations graves des droits humains et de crimes au regard du droit international, y compris lors de vagues successives de manifestations en Iran, a été rendue possible par l'impunité engrainée et systémique dont bénéficient les responsables de ces crimes. L'absence de responsabilité pénale a encouragé les responsables iraniens à persister dans leurs agissements criminels et à recourir délibérément à des massacres de manifestants réclamant le respect des droits humains et de la dignité.

Dans ce contexte, le Conseil doit désormais agir de manière décisive en convoquant une session extraordinaire d'urgence et en adoptant une résolution forte, adressant un message sans équivoque aux autorités iraniennes : la spirale de violences et d'impunité doit cesser. Par le biais de cette session extraordinaire, le Conseil des droits de l'homme devrait veiller à ce que la vérité concernant ces graves violations des droits humains et ces crimes au regard du droit international soit établie et que les preuves soient préservées, en demandant à la Mission d'établissement des faits de mener une enquête urgente, en lui garantissant les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat, et en lui demandant de formuler des recommandations sur des voies concrètes permettant de poursuivre une justice globale et de mettre fin à l'impunité qui alimente la politique étatique de répression meurtrière.

Le Conseil doit également réaffirmer les droits des personnes en Iran aux libertés d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que leur droit de participer librement et sur un pied d'égalité à la vie politique et publique de leur pays.

À cette fin, nous appelons le Conseil à :

- Prolonger le mandat de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran, afin de permettre la poursuite des enquêtes sur la vague actuelle de répression meurtrière, et renouveler le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains en Iran, dont le rôle demeure essentiel pour dialoguer avec les autorités de l'État, notamment sur les cas urgents de personnes exposées au risque d'exécution, de torture et d'autres violations graves des droits humains, et pour servir de voix visible en faveur de la promotion et de la protection des droits humains pour toutes et tous en Iran ;
- Demander à la Mission de mener une enquête urgente, conformément à son mandat, sur les violations commises dans le cadre de la vague actuelle de répression des manifestations, et de présenter ses conclusions dans une mise à jour orale lors de la 62<sup>e</sup> session, ainsi que dans un rapport complet lors de la 63<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, lequel devrait également inclure des recommandations en faveur d'une approche globale de la justice visant à rompre le cycle de l'impunité ;
- Veiller à ce que la Mission dispose de ressources supplémentaires appropriées pour s'acquitter pleinement de son mandat, y compris pour les obligations de rapport additionnelles demandées ;
- Renforcer le dialogue interactif conjoint avec la Mission et le Rapporteur spécial prévu lors de la 61<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, afin de permettre la participation d'autres parties prenantes, notamment des survivants et des défenseurs iraniens des droits humains.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces questions urgentes et nous tenons à la disposition de votre délégation pour fournir toute information complémentaire qui pourrait être requise.

Veuillez agréer, Vos Excellences, l'expression de notre très haute considération.

Sincèrement,

1. Abdorrahman Boroumand Center for Human Rights in Iran
2. Ahwaz Human Rights Organisation (AHRO)
3. All Human Rights for All in Iran
4. Amnesty International
5. ARTICLE 19
6. Association for the human rights of the Azerbaijani people in Iran - AHRAZ
7. Baloch Activists Campaign
8. Balochistan Human Rights Group
9. Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)
10. Center for Human Rights in Iran (CHRI)

11. The Centre for Supporters of Human Rights (CSHR)
12. Defenders of Human Rights Center (کانون مدافعان حقوق بشر)
13. Education International
14. Global Centre for the Responsibility to Protect (GCR2P)
15. Global Human Rights Defence
16. Hawaii Institute for Human Rights
17. Hengaw
18. Human Rights Watch
19. Humanists International
20. Impact Iran
21. International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI)
22. International Educational Development (IED)
23. International Federation for Human Rights (FIDH)
24. International Practice of Human Rights (IPHR)
25. International Service for Human Rights (ISHR)
26. Iran Human Rights
27. Iran Human Rights Documentation Center
28. Justice for Iran
29. Kurdistan Human Rights Association-Geneva (KMMK-G)
30. Kurdistan Human Rights Network
31. Kurdpa Human Rights Organization
32. Miaan Group
33. Minority Rights Group
34. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
35. Outright International
36. PEN America
37. Physicians for Human Rights
38. Rasank
39. Rights Realization Centre
40. Siamak Pourzand Foundation
41. The Advocates for Human Rights
42. Together Against the Death Penalty (ECPM)
43. United for Iran
44. Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO)
45. World Organisation against Torture (OMCT)
46. 6Rang (Iranian LGBT+ Network)